



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2020

Projet de budget-programme pour 2020

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda

Vingt-quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les missions politiques spéciales, qui contient les prévisions de dépenses pour 2020 relatives à la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (A/74/6 (Sect. 3)/Add.7). Aux fins de cet examen, il s'est entretenu avec des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information et des précisions avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 6 décembre 2019.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.1), le Secrétaire général présente une vue d'ensemble des ressources demandées pour 2020 (643 875 000 dollars des États-Unis) au titre de 37 missions politiques spéciales et des questions concernant les missions en général. Des renseignements détaillés sur chacune des 37 missions politiques spéciales sont donnés dans cinq autres additifs (A/74/6 (Sect. 3)/Add.2, A/74/6 (Sect. 3)/Add.3, A/74/6 (Sect. 3)/Add.4,

* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 décembre 2019).



A/74/6 (Sect. 3)/Add.5 et A/74/6 (Sect. 3)/Add.6). Le Comité consultatif formule des observations et recommandations sur les questions concernant les missions politiques spéciales en général dans son rapport principal (A/74/7/Add.1), tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan sont regroupées dans ses autres rapports (A/74/7/Add.2, A/74/7/Add.3, A/74/7/Add.4, A/74/7/Add.5 et A/74/7/Add.6). En outre, les prévisions de dépenses pour 2020 relatives à la Mission et au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), tous deux relevant du groupe thématique III, sont présentées dans des rapports distincts (A/74/6 (Sect. 3)/Add.7 et A/74/6 (Sect. 3)/Add.8, respectivement). Les observations et recommandations du Comité concernant les ressources nécessaires pour la Mission et pour le BINUH figurent dans ses rapports correspondants (présent rapport et A/74/7/Add.24, respectivement).

3. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des versions actualisées des tableaux figurant dans le rapport principal du Secrétaire général sur les missions politiques spéciales (A/74/6 (Sect. 3)/Add.1), y compris les ressources prévues pour 2020 pour la Mission (53 613 400 dollars) et le BINUH (20 395 200 dollars). **Le Comité consultatif note que le montant total des ressources demandées pour les missions politiques spéciales et celui du projet de budget-programme pour 2020 augmenteraient de 74 008 600 dollars [voir A/74/6 (Introduction)] (voir par. 2 ci-dessus). Il note en outre que le montant total des ressources demandées pour les missions politiques spéciales en 2020, soit 717 880 900 dollars, représenterait une augmentation de 6 176 400 dollars (0,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019¹.**

4. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur le budget, la méthode, le format et la présentation (ibid., chap. I, sect. A), qui s'appliquent également aux rapports du Secrétaire général sur les projets de budget des missions politiques spéciales, y compris la Mission (A/74/6/(Sect. 3)/Add.2, A/74/6/(Sect. 3)/Add.3, A/74/6/(Sect. 3)/Add.4, A/74/6/(Sect. 3)/Add.5, A/74/6/(Sect. 3)/Add.6, A/74/6/(Sect. 3)/Add.7 et A/74/6/(Sect. 3)/Add.8).

5. **En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.7), le Comité consultatif se félicite que le rapport contienne des informations sur les mesures prises pour donner suite à ses recommandations, approuvées par l'Assemblée générale (voir par. 23, 24 et 38 ci-dessous).**

II. Mandat et hypothèses budgétaires

6. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 2451 (2018), adoptée le 21 décembre 2018, le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à mettre en place et à déployer, pour une période initiale de 30 jours, une équipe préparatoire chargée de commencer à surveiller, à soutenir et à faciliter la mise en œuvre immédiate de l'Accord de Stockholm (S/2018/1134, annexe), qui énonce, notamment, les termes de l'Accord sur Hodeïda. Par la suite, dans sa résolution 2452 (2019), adoptée le

¹ Le Comité consultatif a été informé que le montant prévu pour la part des missions politiques spéciales du Centre de services régional d'Entebbe avait été ramené de 1 427 100 dollars [tableau 4 du document A/74/6 (Sect. 3)/Add.1] à 1 424 400 dollars pour 2020.

16 janvier 2019, le Conseil a décidé de créer la Mission pour faciliter l'application de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, pendant une période initiale de six mois (voir [A/73/498/Add.9](#), par. 1 à 3).

7. Dans sa résolution [2481 \(2019\)](#), adoptée le 15 juillet 2019, le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 15 janvier 2020 le mandat de la Mission, qui est défini aux alinéas a) à d) du paragraphe 2 de ladite résolution. Il a prié également le Secrétaire général de lui faire un point complémentaire sur la Mission dans un délai de trois mois à compter de la date d'adoption de ladite résolution. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les informations requises à ce propos avaient été communiquées dans une lettre datée du 14 octobre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général ([S/2019/823](#)). Celui-ci y indiquait, notamment, que malgré un contexte difficile, la Mission exécutait son mandat avec efficacité et que ses objectifs restaient réalisables.

8. La Mission est dirigée par le Président du Comité de coordination du redéploiement, qui a rang de Sous-Secrétaire général et fait rapport au Secrétaire général par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix. On trouvera aux paragraphes 9 à 20 du rapport du Secrétaire général ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.7](#)) des informations sur la stratégie et les hypothèses budgétaires de la Mission et sa coordination interinstitutions.

III. Exécution du budget en 2018 et 2019 et ressources nécessaires pour 2020

A. Exécution du budget pour 2018 et 2019

9. Dans sa résolution [73/306](#), l'Assemblée générale a approuvé le budget d'un montant de 56 155 800 dollars pour 2019 et a ouvert un crédit supplémentaire de 56 327 400 dollars pour la Mission au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, compte tenu du montant estimatif des dépenses, de 171 600 dollars en 2018, pour lesquelles il n'y avait pas de crédits en 2018 (voir également [A/73/498/Add.9](#), par. 5 à 7).

10. Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général ne contient pas d'informations sur l'exécution du budget pour 2019 ni d'autres informations supplémentaires. Le Comité a formulé des observations au sujet de l'absence d'informations sur l'exécution du budget dans son rapport principal sur les missions politiques spéciales ([A/74/7/Add.1](#), par. 10 et 11). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 31 octobre 2019, le montant des dépenses atteignait 31 903 700 dollars, soit 57 % des crédits ouverts pour 2019 (56 155 800 dollars). Le Comité note qu'entre juillet et octobre 2019, le montant des dépenses a oscillé de 2,4 à 4,6 millions de dollars par mois. Le Comité n'a pas reçu d'informations sur les dépenses prévues pour novembre et décembre 2019. **Le Comité consultatif est conscient des incertitudes liées au démarrage et à l'environnement opérationnel difficile de la Mission, mais il note avec préoccupation que les ressources approuvées pour 2019 sont largement sous-utilisées. Il compte que des informations à jour sur les dépenses de 2019 seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

B. Ressources nécessaires pour 2020

11. Le montant net des ressources demandées pour 2020 au titre de la Mission s'élève à 53 613 400 dollars, soit une diminution de 2 542 400 dollars, ou 4,5 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2019 (voir [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.7](#), tableau 2). Ce montant s'explique par la diminution des dépenses opérationnelles (9 568 600 dollars), en partie contrebalancée par des augmentations au titre des observateurs (1 121 000 dollars) et du personnel civil (5 905 200 dollars).

12. Les activités de la Mission continueront d'être exécutées sur quatre sites : a) Hodeïda – exécution directe du mandat de la Mission ; b) Sanaa – tâches opérationnelles et de liaison ; c) Amman – services d'appui dans le cadre de la structure d'appui commune à la Mission et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (voir par. 16 ci-dessous) ; d) Djibouti – coordination des opérations aériennes liées aux évacuations sanitaires (voir *ibid.*, par. 29 à 33).

1. Observateurs

13. Le montant des ressources demandées au titre des observateurs pour 2020 s'élève à 2 175 000 dollars, soit une augmentation de 1 121 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2019. L'augmentation proposée s'explique par l'application d'un taux de vacance de postes inférieur de 15 % au taux de 50 % approuvé pour 2019 (*ibid.*, par. 41). Les ressources demandées pour 2020 permettront de financer le déploiement de 75 observateurs des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 octobre 2019, 34 des 75 observateurs avaient été déployés à Hodeïda ; 7 autres l'avaient été ou allaient l'être en novembre et décembre 2019 et les 34 autres le seraient en 2020.

14. Le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre des observateurs soient approuvés.

2. Personnel civil

15. Le Secrétaire général propose un total de 159 postes pour la Mission en 2020, ce qui représente une augmentation nette de 21 postes par rapport aux 138 approuvés pour 2019. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour 2020 sont la création de 21 postes, 1 reclassement et 1 transfert, comme indiqué au paragraphe 39 du rapport ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.7](#)), comme suit :

a) Création de 21 postes temporaires (6 sur le plan international et 15 sur le plan national), soit à :

i) Hodeïda (13 postes) : un poste d'assistant(e) (finances) [agent(e) local(e)] et 12 postes de chauffeur(se) [(agent(e) local(e)) ;

ii) Sanaa (quatre postes) : un poste de chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services (P-5), un poste de chef du service des achats (P-4), un poste de technicien(e) du génie (agent(e) du Service mobile), un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile) ;

iii) Amman (deux postes) : un poste d'assistant(e) aux demandes d'achat (agent(e) du Service mobile) et un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes [agent(e) local(e)] ;

iv) Djibouti (un poste) : un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes [agent(e) local(e)] ;

- v) New York (un poste) : un poste de spécialiste des finances et du budget (P-3) à la Division des finances des missions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (voir par. 19 à 22 ci-dessous) ;
- b) Reclassement de P-3 à P-4 du poste de spécialiste des ressources humaines/partenaire à Hodeïda (voir par. 17 et 18 ci-dessous) ;
- c) Transfert de Djibouti à Amman d'un poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) du Service mobile).

16. Le Secrétaire général indique que s'il est proposé de créer 21 postes temporaires, c'est pour renforcer les capacités d'appui au sein des structures d'appui intégrées de la Mission et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (ibid., par. 27). Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a proposé la création d'une structure d'appui commune aux deux missions, conformément à la résolution 2452 (2019), dans laquelle le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait d'établir une collaboration et une coordination étroites entre toutes les entités des Nations Unies présentes au Yémen, afin d'éviter le chevauchement des tâches et de tirer le meilleur parti des ressources existantes [voir également la résolution 2481 (2019)]. Le Secrétaire général a précisé que le Bureau de l'Envoyé spécial avait apporté un appui décisif durant la phase initiale des travaux menés par la Mission à Hodeïda et que cet appui continuerait d'être essentiel à l'avenir, puisque la Mission utiliserait dans une large mesure les moyens de la composante Appui du Bureau de l'Envoyé spécial, augmentés si nécessaire (voir A/73/498/Add.9, par. 14 et 15). Le Comité a reçu, à sa demande, un organigramme pour 2020 de la structure unique d'appui intégrée de la Mission et du Bureau de l'Envoyé spécial (voir annexe ci-après). **Le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà accueilli favorablement l'idée d'une structure d'appui commune aux deux missions (ibid., par. 16). Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à surveiller la structure unique d'appui intégrée, afin de réaliser un maximum d'économies d'échelle et de réduire le plus possible les doubles emplois.**

Reclassement

17. Il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de spécialiste des ressources humaines/partenaire pour tenir compte de l'étendue et de la complexité de l'appui en matière de ressources humaines apporté à différents endroits au sein de la structure d'appui intégrée à la mission [voir A/74/6 (Sect. 3)/Add.7, par. 39 b)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la personne en poste (P-4) serait chargée de diriger toutes les fonctions de gestion des ressources humaines de la Mission et donnerait des orientations stratégiques aux hauts responsables sur la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines. Le Comité rappelle qu'en mai 2019, dans le cadre du projet de budget de la Mission pour 2019, il a été indiqué que le poste de spécialiste des ressources humaines/partenaire (P-3 à Hodeïda) était requis pour faciliter l'application du dispositif renforcé de délégation de pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines et pour fournir conseils et appui au chef de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda sur toutes les questions stratégiques et opérationnelles de gestion des ressources humaines. À ce moment-là, le Comité a également été informé que le ou la spécialiste des ressources humaines/partenaire (P-3) assurerait la coordination avec le responsable des ressources humaines (P-4) du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

18. Le Comité consultatif note que les fonctions afférentes au poste P-4 proposé resteraient essentiellement les mêmes que celles du poste P-3 approuvé en juillet 2019. En outre, au sein de la structure unique d'appui intégrée (voir annexe ci-après), le Groupe des ressources humaines compte au total six postes : quatre à Amman (1 P-4, 2 SM et 1 AL) et deux à Hodeïda (1 P-3 et 1 AL) (voir également par. 16 ci-dessus)². **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver le reclassement de P-3 à P-4 qui est proposé pour le poste de spécialiste des ressources humaines/partenaire à Hodeïda pour 2020.**

Services d'appui

19. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des finances et du budget (P-3) à la Division des finances des missions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité [voir [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.7](#), par. 39 a) x)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que depuis le 1^{er} janvier 2019, l'établissement des rapports budgétaires des missions politiques spéciales était assuré par la Division des finances des missions, et non plus par la Division de la planification des programmes et du budget, tout comme les tâches d'orientation et de conseils sur les ressources financières et la gestion des ressources, auparavant effectuées par l'ancien Département de l'appui aux opérations de paix. Le Comité a été informé que la Division absorbait le gros du travail des missions politiques spéciales, dans les limites de ses effectifs existants. Il note que les deux postes d'appui [1 P-4 et 1 G(AC)] financés au titre des missions politiques spéciales³ ont été transférés, le 1^{er} janvier 2019, de la Division de la planification des programmes et du budget à la Division des finances des missions (voir [A/73/352](#) et [A/73/352/Corr.1](#), annexe VIII ; et [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), annexe VII).

20. Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif note que pour le BINUH – une autre nouvelle mission politique spéciale (voir par. 2 ci-dessus) –, il est proposé de créer un poste d'assistant(e) (budget et finances) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à la Division des finances des missions, outre un poste de spécialiste des finances et du budget (P-4), pour appuyer la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), financé sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Le Comité formule des observations et des recommandations à ce sujet dans son rapport sur le BINUH (voir [A/74/7/Add.24](#)).

21. Le Comité consultatif rappelle que, dans le projet de budget-programme pour 2020, le Secrétaire général a indiqué qu'en application de la réforme de la gestion, un examen de l'ensemble des ressources allouées aux composantes 2 (Finances des missions) et 3 (Planification des programmes et du budget)⁴ avait été conduit, et que compte tenu des transferts prévus entre les deux composantes pour 2020, l'effectif global de chacune resterait inchangé [voir [A/74/6 \(Sect. 29A\)*](#), par. 29A.94 a) et 29A.97 a)]. **Le Comité consultatif note que la réforme de la gestion a entraîné une redistribution des fonctions et des ressources relatives à l'élaboration du budget et à la gestion financière entre les départements et bureaux concernés, y compris pour les missions politiques spéciales, et notamment une réaffectation**

² Sur ces six postes, trois sont approuvés pour la Mission (1 P-3, 1 SM et 1 AL) et trois le sont pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (1 P-4, 1 SM et 1 AL).

³ Le poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) est financé sur les crédits du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le poste P-4 est financé sur les crédits de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie.

⁴ Du sous-programme 2, Planification des programmes, des finances et du budget, sous-chapitre 29A, Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.

des ressources dans le projet de budget-programme pour 2020. Le Comité note cependant également qu'il convient de définir plus clairement les fonctions et la charge de travail actuelles, ainsi que les ressources et capacités connexes, y compris les postes et emplois de temporaire de chaque bureau concerné. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir des informations complètes à ce sujet, y compris des explications détaillées, dans son projet de budget relatif au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2020/21 et dans le projet de budget-programme pour 2021, y compris le rapport principal sur les missions politiques spéciales (voir également A/74/7/Add.24, par. 27).

22. Au vu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande que, à ce stade, l'Assemblée générale approuve les crédits nécessaires pour que les fonctions de spécialiste des finances et du budget (P-3) à la Division des finances des missions soient assurées par du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2020. Le Comité reviendra sur la question du renouvellement de ces crédits quand il examinera le projet de budget-programme pour 2021.

Transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national

23. Pour ce qui est du personnel recruté sur le plan national, le Secrétaire général indique que, lors de l'examen des structures d'appui intégrées de la Mission (voir par. 16 ci-dessus) et compte tenu d'une recommandation connexe formulée par le Comité consultatif et approuvée par l'Assemblée générale, la majorité des postes proposés pour 2020 sont des postes d'agent local qui seront affectés à Hodeïda et Sanaa (A/74/6 (Sect. 3)/Add.7, par. 27). Le Comité rappelle que, dans le cadre du projet de budget pour 2019, il a pris acte du recours accru, par la Mission, à du personnel recruté sur le plan national, comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 73/279 B (A/73/498/Add.9, par. 12). **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à continuer de renforcer les effectifs de la Mission qui sont recrutés sur le plan national, selon qu'il conviendra, dans le cadre des futurs projets de budget (ibid.).**

Taux de vacance et stade de déploiement

24. Le Secrétaire général indique que, comme suite aux préoccupations exprimées par le Comité consultatif quant au rythme de recrutement et de déploiement du personnel de la Mission par rapport aux postes vacants (voir A/73/498/Add.9, par. 18), l'Administration a redoublé d'efforts pour accélérer le déploiement du personnel dans la zone de mission. D'ici à la fin de 2019, les taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national devraient atteindre respectivement 28 % et 16 % (contre un taux moyen approuvé de 50 % pour toutes les catégories de personnel). Pour 2020, le taux de vacance appliqué aux postes soumis à recrutement international est de 30 % pour les postes reconduits et de 50 % pour les nouveaux postes. Le taux appliqué aux postes soumis à recrutement national est de 30 % pour les postes reconduits et de 35 % pour les nouveaux postes. Enfin, pour le personnel fourni par des gouvernements, le taux de vacance devrait atteindre 40 % d'ici à la fin de 2019 et un taux de vacance de 30 % est retenu pour 2020. Le Secrétaire général indique que les efforts se poursuivront en 2020 pour assurer le recrutement et le déploiement rapides du personnel de la Mission (A/74/6 (Sect. 3)/Add.7, par. 28 et 40). **Le Comité consultatif prend note des efforts**

faits pour recruter du personnel et encourage le Secrétaire général à continuer d'accélérer le recrutement en 2020 (voir A/73/498/Add.9, par. 18).

25. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 18 et 22 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil pour 2020.

3. Dépenses opérationnelles

26. Le montant demandé au titre des dépenses opérationnelles pour 2020 s'élève à 39 717 800 dollars, ce qui représente une diminution de 9 568 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2019. Il est précisé que cette baisse est principalement due à l'annulation du contrat de location du navire au 31 mars 2020 (voir par. 27 à 29 ci-après) et à une diminution des crédits demandés pour l'achat de véhicules terrestres (voir par. 30 et 31 ci-dessous), de matériel informatique et de matériel de communication.

Installations et infrastructures

27. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de reporter du 31 octobre 2019 au 31 mars 2020 la résiliation de la location du navire battant pavillon de l'ONU qui est amarré dans le port de Hodeïda et héberge les bureaux et les logements de la Mission en attendant que les installations terrestres soient prêtes (ibid., par. 21). À sa demande de précisions, il a été informé qu'à Hodeïda, en raison de retards dans la délivrance des permis de construction, les travaux de rénovation des villas 1 à 4 devraient se terminer d'ici à décembre 2019 [et non octobre 2019 comme prévu initialement (ibid., par. 22)] et ceux des villas 5 et 6 d'ici à mars 2020. Cependant, comme la capacité d'accueil des villas 1 à 4 n'était que de 56 personnes, il ne serait pas possible d'y loger les 86 agents recrutés sur le plan international (45 membres du personnel et 41 observateurs) qui devaient être déployés à Hodeïda d'ici à la fin de décembre 2019. Il était donc essentiel de conserver des logements supplémentaires jusqu'à la fin des travaux de rénovation des villas 5 et 6. De ce fait, la Mission a proposé de prolonger le déploiement du navire jusqu'au 31 mars 2020. En outre, il est prévu que les travaux de rénovation de la villa 8, à Hodeïda, débutent en janvier 2020 et que ceux de la maison d'hôtes, à Sanaa, se terminent en décembre 2019.

28. Le Comité consultatif rappelle que les coûts contractuels mensuels fixés pour la location du navire s'établissent à 810 000 dollars et les dépenses non renouvelables de mobilisation et de démobilisation à 80 000 dollars (ibid., par. 21). Il note que le report prévu de la résiliation du contrat de location du navire du 31 octobre 2019 au 31 mars 2020, soit cinq mois plus tard, entraînerait des frais supplémentaires d'un montant de 4 050 000 dollars. **Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les travaux de rénovation des villas 1 à 6 soient menés à bien sans délai et que le contrat de location du navire soit résilié au plus tard le 31 mars 2020. Le Comité recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les arrangements nécessaires et les travaux de remise en état relatifs à la solution retenue pour ce qui est des locaux terrestres à usage de logements et de bureaux soient conclus le plus rapidement possible, dans les limites des ressources approuvées et dans les délais envisagés (ibid., par. 23).**

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la répartition des ressources affectées aux installations terrestres approuvées pour 2019 et demandées pour 2020 au titre des installations et infrastructures (voir tableaux 1

et 2). Le Comité consultatif compte que des informations relatives à la capacité d'accueil et à la date d'achèvement de chacune des installations terrestres à usage de logements et de bureaux seront communiquées dans le projet de budget pour 2021.

Tableau 1
Ressources affectées aux installations terrestres au titre des installations et infrastructures pour 2019

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Locaux d'hébergement de Sanaa</i>	<i>Maison d'hôtes du Programme alimentaire mondial à Hodeïda</i>	<i>Villas 1 à 4 à Hodeïda</i>	<i>Hôtel Four Seasons à Hodeïda</i>
Location de locaux	205 200	152 570	450 000	1 000 000
Services collectifs de distribution et services d'élimination des déchets	–	–	30 000	72 000
Services d'entretien	–	–	78 200	173 800
Carburants et lubrifiants	–	–	291 900	648 600
Pièces de rechange et fournitures	–	–	11 200	24 800
Services de sécurité	–	210 000	105 000	105 000
Travaux de construction, de transformation et de rénovation des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	367 000	693 000
Matériaux de construction et fournitures pour la défense des périmètres	–	–	65 200	144 800
Achats relatifs aux installations et aux infrastructures	–	–	428 200	951 600
Total	205 200	362 570	1 826 700	3 813 600

Tableau 2
Ressources à affecter aux installations terrestres au titre des installations et infrastructures pour 2020

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Locaux d'hébergement de Sanaa</i>	<i>Villas 1 à 4 à Hodeïda</i>	<i>Villas 5 et 6 à Hodeïda</i>	<i>Villa 8 à Hodeïda</i>
Location de locaux	342 000	432 000	168 000	96 000
Services collectifs de distribution et services d'élimination des déchets	–	60 470	36 545	13 790
Services d'entretien	24 000	259 400	134 550	65 700
Carburants et lubrifiants	–	733 725	337 500	150 000
Pièces de rechange et fournitures	–	44 020	17 040	9 940
Services de sécurité	86 400	288 000	194 400	100 800

<i>Description</i>	<i>Locaux d'hébergement de Sanaa</i>	<i>Villas 1 à 4 à Hodeïda</i>	<i>Villas 5 et 6 à Hodeïda</i>	<i>Villa 8 à Hodeïda</i>
Location de locaux	342 000	432 000	168 000	96 000
Travaux de construction, de transformation et de rénovation des locaux et gros travaux d'entretien	–	286 400	57 120	655 100
Matériaux de construction et fournitures pour la défense des périmètres	–	65 100	–	628 600
Achats relatifs aux installations et aux infrastructures	–	–	–	–
Total	452 400	2 169 115	945 155	1 719 930

Transports terrestres

30. Un crédit de 1 892 800 est demandé pour 2020 en vue de l'acquisition de 12 véhicules blindés. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, pour 2019, un crédit de 5 525 300 dollars avait été alloué pour l'acquisition de 34 véhicules blindés, de même qu'un crédit de 162 480 dollars pour une ambulance blindée. La Mission disposait de 33 véhicules blindés (15 à Hodeïda, 4 à Sanaa et 14 dans le port de Djibouti dans l'attente de leur envoi à Hodeïda) et prévoyait d'en acquérir 2 autres pour Hodeïda avant la fin de 2019 (pour un total de 35).

31. Ayant demandé des précisions sur le déploiement et la planification du personnel de la Mission et des véhicules blindés pour 2020, le Comité consultatif a été informé que, pour satisfaire aux exigences de sécurité, la Mission devait disposer d'un véhicule blindé pour trois membres du personnel recrutés sur le plan international et un chauffeur (agent local). Son effectif prévu étant de 155 agents recrutés sur le plan international (75 observateurs internationaux, 75 membres du personnel recrutés sur le plan international et 5 membres du personnel fournis par des gouvernements), la Mission avait donc besoin de 52 véhicules blindés. Il est proposé qu'elle dispose en 2020 de 47 véhicules blindés, ce qui représente 10 % de moins que le nombre total nécessaire. Elle devrait donc acquérir 12 véhicules blindés supplémentaires pour 2020, en complément des 35 approuvés pour 2019. Le Comité a également été informé que la Mission avait créé cinq postes d'observation sur la ligne de front à Hodeïda, qui requièrent au total 30 véhicules blindés pour les déploiements (deux véhicules blindés pour chacune des trois équipes de chaque poste, soit six par poste). De plus, la Mission avait besoin de véhicules blindés pour mener des activités régulières et ponctuelles de surveillance dans Hodeïda, assurer des fonctions d'appui à Hodeïda et Sanaa et réaliser des convois entre ces deux villes.

Opérations aériennes

32. Le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes pour 2020 s'élève à 17 685 400 dollars, soit une augmentation de 1 891 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2019. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que, s'agissant de l'avion, la hausse des coûts prévus pour 2020 s'expliquait par une augmentation du nombre de jours de vol (365) et l'utilisation d'un appareil de taille intermédiaire plus grand aux prix contractuels effectifs, par rapport au déploiement prévu d'un aéronef léger pendant 31 jours et d'un aéronef de taille moyenne pendant 275 jours (soit 306 jours au total) pour 2019 sans contrat. Pour ce

qui est de l'hélicoptère, la Mission s'employait à engager, en coordination avec le Siège, une procédure qui lui permettrait d'acquérir son propre appareil. Les dépenses prévues pour 2020 étaient plus élevées car calculées sur la base d'un déploiement de 365 jours, contre 350 jours en 2019, année durant laquelle un hélicoptère était fourni dans le cadre d'un contrat avec une mission de maintien de la paix. De plus, le prix du carburant au Yémen était passé de 1 dollar à 1,375 dollar par litre.

33. S'étant renseigné sur le montant de 1 287 000 dollars demandé pour les droits d'atterrissage et la redevance de manutention au sol pour 2020, le Comité consultatif a été informé que ce montant couvrait les taxes d'aéroport et les droits d'atterrissage (176 000 dollars) et les services de manutention au sol (1 111 000 dollars) au Yémen et à Djibouti. Le montant demandé au titre des services de manutention au sol (1 111 000 dollars) était principalement dû aux coûts plus élevés pratiqués à l'aéroport de Sanaa, où il n'y a qu'un seul fournisseur de services. Les prévisions de dépenses correspondaient aux prix du marché pratiqués dans ces lieux à haut risque et à faible volume de trafic aérien. En outre, le crédit demandé de 176 000 dollars au titre des taxes d'aéroport et des droits d'atterrissage ne comprenait pas les frais connexes pour Amman, la Mission ayant conclu des arrangements avec les autorités locales pour être exonérée de ces droits. Le Comité a été informé que la Mission avait engagé des consultations avec les autorités locales compétentes au Yémen et à Djibouti pour y être aussi exonérée de ces droits.

Services médicaux

34. Le Comité consultatif note, compte tenu des informations qu'il a reçues, que des ressources d'un montant de 5 870 100 dollars sont demandées au titre de l'acquisition de matériel (81 300 dollars), des fournitures médicales (88 800 dollars) et des services médicaux, dont une équipe chirurgicale de campagne sous contrat commercial dotée de capacités de soins intensifs (5 700 000 dollars). Le crédit demandé pour 2020 représente une diminution de 834 900 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2019, ce que le Secrétariat attribue principalement à une diminution des dépenses relatives à l'équipe chirurgicale de campagne et au fait que l'acquisition de matériel a été en majeure partie menée à bien en 2019.

35. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait réalisé une étude approfondie des infrastructures locales pouvant être mises à contribution pour la prestation de services médicaux. Le plan de soutien sanitaire de la Mission prévoyait l'utilisation d'établissements de santé locaux en cas d'urgence à la suite d'évaluations, mais l'option consistant à créer un centre de soins permanent dans un établissement de santé local a été exclue par le Département de la sûreté et de la sécurité en raison des risques pour la sécurité. Le Comité a également été informé que les 15 membres de l'équipe chirurgicale de campagne effectuaient régulièrement des rotations entre Amman et Hodeïda en raison du manque d'espace disponible sur le navire (voir par. 27). Lorsque les travaux de rénovation de ses installations terrestres seraient terminés, la Mission disposerait dans la villa 5 d'un centre de soins qui pourrait accueillir l'ensemble de l'équipe chirurgicale de campagne. En outre, dans l'attente d'une autorisation, la Mission avait élaboré des plans d'urgence prévoyant d'aménager provisoirement en centre de soins un espace de bureaux situé dans l'une des quatre premières villas jusqu'à ce que l'ensemble du dispositif soit en place. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général veillera à ce que des services médicaux soient pleinement fonctionnels à Hodeïda et à ce qu'un centre de soins soit mis en place à titre prioritaire dans les installations de la Mission dès l'achèvement des travaux de rénovation.**

Services de détection des mines et de déminage

36. Un crédit de 224 500 dollars est demandé pour les services de détection des mines et de déminage fournis par le Service de la lutte antimines de l'ONU, au titre des fournitures, services et matériel divers. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que les trois ports surveillés par la Mission (Hodeïda, Ras Issa et Salif) se trouvaient à proximité de champs de mines et de restes explosifs de guerre. Bien que les activités de lutte contre les mines soient de la responsabilité des parties yéménites conformément à l'Accord sur Hodeïda, la Mission s'attachait, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement, à encourager le centre exécutif de lutte antimines du Yémen à marquer ces endroits en vue de futures activités de déminage. Elle apporterait son appui aux parties yéménites et collaborerait avec les entités compétentes, selon qu'il conviendrait. **Le Comité consultatif compte que des informations sur les progrès accomplis dans les services de détection des mines et de déminage seront fournies dans le projet de budget pour 2021.**

37. **Au vu de la sous-utilisation substantielle des crédits approuvés pour 2019, comme indiqué au paragraphe 10 ci-dessus, le Comité consultatif recommande une réduction de 3 % (soit 1 191 534 dollars) des ressources prévues au titre des dépenses opérationnelles pour 2020.**

Questions diverses*Partage des coûts et recouvrement des coûts*

38. Le Secrétaire général indique que, comme l'y a engagé le Comité consultatif, la Mission continue d'étudier les moyens de partager et de recouvrer les coûts liés à l'utilisation de ses moyens. La Mission a conclu un accord réciproque de recouvrement des coûts avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen pour l'utilisation de ses biens. La Mission fait également payer les entités des Nations Unies qui utilisent ses vols réguliers sur la base du nombre de sièges et l'utilisation de son navire est facturée à la nuitée (A/74/6 (Sect. 3)/Add.7, par. 37). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les prix facturés par la Mission au titre des accords de recouvrement des coûts s'élevaient notamment à 90 dollars par personne et par nuit pour l'hébergement sur le navire et allaient de 200 à 500 dollars par passager et par vol, en fonction de la destination, dans l'avion. Il a également été informé que la Mission avait entrepris de conclure un accord de partage des coûts avec le Programme des Nations Unies pour le développement à Djibouti afin que son personnel déployé dans le pays puisse utiliser les locaux à usage de bureaux du Programme.

39. Le Secrétaire général indique par ailleurs que la Mission prévoit de faire payer les organismes des Nations Unies qui utiliseront ses locaux à usage de bureaux et de logements à Sanaa et Hodeïda une fois achevés les travaux de rénovation et de renforcement de la sécurité (*ibid.*, par. 37 ; voir par. 27 ci-dessus). **Le Comité consultatif compte que des informations sur les accords de partage des coûts et de recouvrement des coûts seront communiquées dans le projet de budget de la Mission pour 2021.**

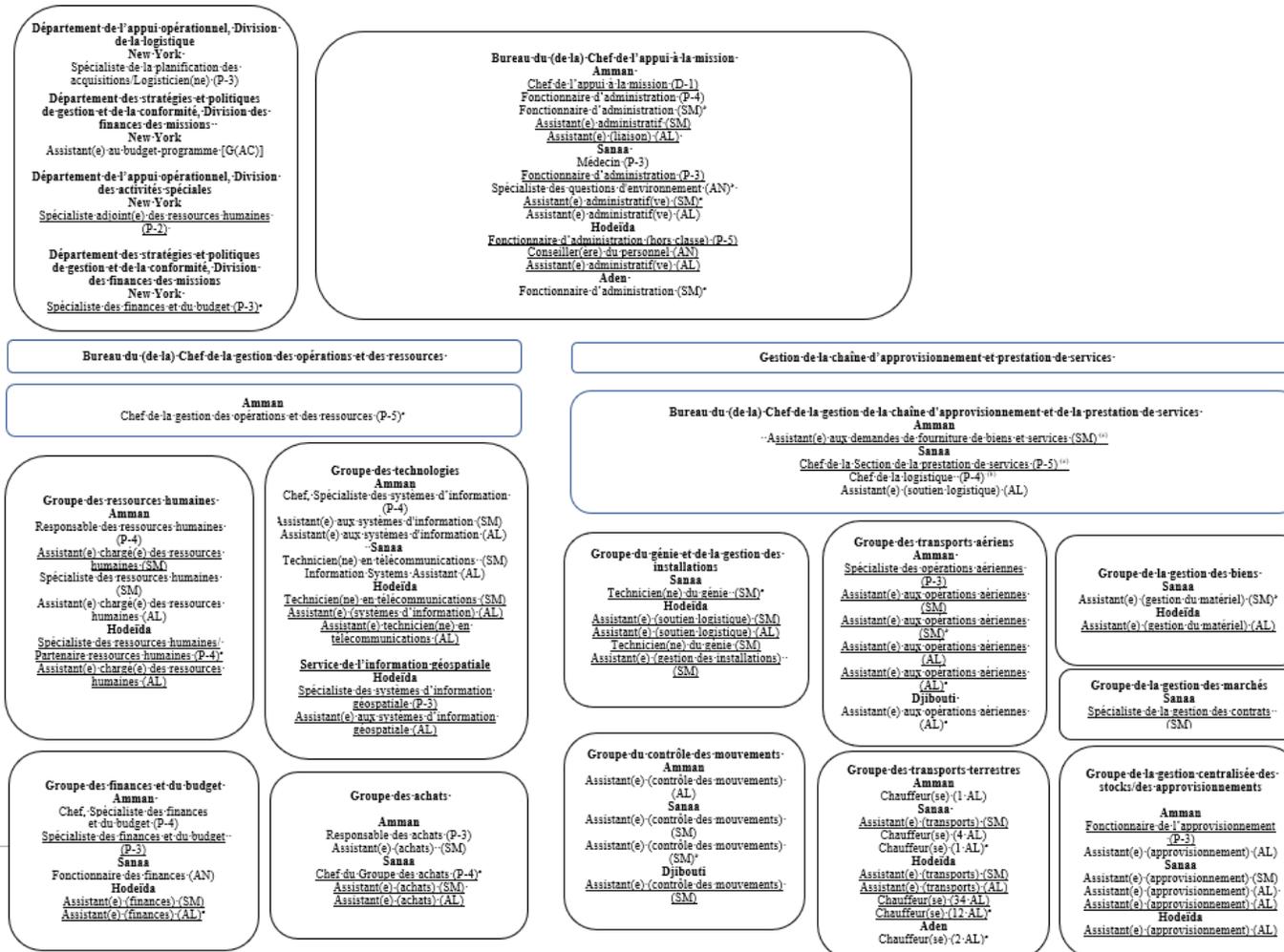
IV. Conclusion

40. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 43 du rapport du Secrétaire général (A/74/6 (Sect. 3)/Add.7). **Sous**

réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 25 et 37 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés pour la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda pour 2020 soient approuvés.

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda

Projet d'organigramme commun 2020 – Appui



Abréviations : AL, agent(e) local(e) ; AN, administrateur(trice) national(e) ; G(AC), agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SM, agent(e) du Service mobile.

^a Création.

^b Transfert.

^c Reclassement.